

CONSEIL GENERAL

Séance du 24 février 2022

Message no 7

Détermination du conseil communal sur le postulat (No ordre 1_20210708) de M. Jean-François ROCH, M. Christophe GILLON, M. Lukas BIELER, M. Nicolas PERRIN et Mme Caroline DELACRETAZ PIDOUX intitulée « *Collecte et recyclage des déchets plastiques* »

Sommaire	P. 1
A - Préambule	P. 2-3
B - Positions et recommandations de l'OFEV, du CD et de l'OIC	p. 3
C - Position de Greenpeace Suisse	p. 4-5
D - Position de Swiss Recycling	p. 6
E - Bases légales	p. 7
F - Expériences de communes voisines	p. 8
G - Situation actuelle du traitement des déchets plastiques à Romont	p. 8
H - Propositions de collecte et recyclage	p. 9-10
I - Devoir d'exemplarité	p. 10
J - Conclusion	p. 10-11
K - Bibliographie	p. 11

A – Préambule

La consommation de matières plastiques augmente, tout comme les déchets qui en résultent. En collaboration avec les fabricants de plastiques, l'industrie des déchets et le commerce de détail, les pouvoirs publics étudient les options de valorisation et d'élimination appropriées d'un point de vue écologique et économique. La valorisation des déchets plastiques doit apporter une plus-value écologique et être économiquement viable.

Les matières plastiques n'ont pas leur place dans l'environnement !



Source : [Christopherteh](#)

Environ un million de tonnes de matières plastiques sont utilisées chaque année en Suisse, soit 125 kg par habitant (année de référence 2010). Quelque 250'000 tonnes servent à la fabrication de produits à longue durée de vie (p. ex. fenêtre en PVC). Sur les 780'000 tonnes de déchets plastiques produites chaque année, plus de 80 % (env. 650'000 tonnes) sont valorisées énergétiquement dans des usines d'incinération des ordures ménagères et 6 %, dans des cimenteries. Environ 80'000 tonnes sont recyclées. Puisque la Suisse, contrairement à de nombreux autres pays, ne stocke plus ses déchets combustibles dans des décharges depuis 2000 déjà, tous les déchets plastiques doivent faire l'objet d'une valorisation matière ou énergétique respectueuse de l'environnement. S'agissant du recyclage des matières plastiques, il reste des potentiels à exploiter pour boucler de manière optimale le cycles des matières.

Évaluation écologique

En raison de leurs multiples propriétés, les matières plastiques entrent dans la fabrication d'une grande variété de produits (vêtements, emballages, véhicules, etc.). Certains de ces produits ont une durée d'utilisation très longue (p. ex. matériaux de construction, construction automobile) tandis que d'autres sont destinés à un usage unique et doivent être éliminés après (p. ex. emballages d'aliments à emporter, couverts en plastique).

Lorsqu'ils ont à choisir entre une matière plastique et une autre matière, les fabricants de produits devraient fonder leur décision sur des écobilans évaluant la charge environnementale du produit tout au long de son cycle de vie. Contrairement à une idée répandue, les écobilans établissent fréquemment que les matières plastiques sont des matériaux précieux et efficaces.

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) encourage l'économie circulaire. Pour améliorer la fermeture des cycles des matières, il est essentiel d'aborder la question de l'élimination dès la fabrication des produits. La conception en vue du recyclage et l'écoconception sont deux maîtres-mots dans ce domaine.

Eviter de produire des déchets est un autre élément central, car le déchet le plus respectueux de l'environnement est de loin celui qui n'a jamais été produit...

Déchets plastiques : valorisation énergétique ou recyclage ?

Le système de recyclage des matières plastiques ne comprend pas seulement le processus de valorisation matière, mais aussi l'ensemble des opérations réalisées en amont comme la collecte séparée des déchets,

leur transport, leur stockage et leur manutention. Pour être viable, ce système doit présenter des avantages écologiques par rapport à l'élimination des déchets et à la fabrication de nouveaux produits. Il doit aussi être économiquement rentable, ce qui signifie qu'il doit exister un marché solide des matières plastiques recyclées peu vulnérable aux fluctuations des prix et que le financement du système doit être garanti.

Nombreux sont les facteurs qui déterminent s'il vaut mieux recycler des déchets plastiques ou les valoriser énergétiquement dans des usines d'incinération des ordures ménagères ou dans des cimenteries.

En principe, le recyclage doit être préféré à la valorisation énergétique, car l'énergie utilisée initialement pour la fabrication de la matière plastique (dite énergie grise) n'est pas perdue.

La réussite du système de recyclage dépend toutefois de la qualité de la matière collectée (homogénéité et pureté), de l'efficacité de la collecte (points de collecte, infrastructure et logistique bien développés), de l'efficacité du processus de valorisation et de la viabilité commerciale de la matière recyclée. Comme les plastiques collectés en vrac nécessitent des opérations de tri et de nettoyage avant leur recyclage, le bénéfice pour l'environnement est plus grand si les déchets à recycler sont déjà propres et soigneusement triés.

D'un point de vue écologique, il faut donc optimiser en priorité la qualité de la matière collectée, l'augmentation forcée des volumes ou des taux de collecte risquant d'atténuer le bénéfice du recyclage pour l'environnement.

(source : bafu.admin.ch).

B - Positions et recommandations de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), du Cercle Déchets (CD) et de l'organisation infrastructures communales (OIC) du 14 novembre 2017 ([Rapport complet](#))

Pour résumer, ces trois entités sont d'avis que cette collecte n'est pertinente que si le rapport « coût-efficacité » est approprié.

Elles se félicitent de la collecte des bouteilles en plastiques par le commerce de détail sur tout le territoire suisse.

Cependant, elles sont sceptiques quant à la collecte de déchets plastiques mélangés provenant des ménages, car la part des déchets collectés pouvant faire l'objet d'une valorisation est faible.

Si, ces prochaines années, en raison des innovations techniques, la situation l'exige, elles entreprendront une nouvelle évaluation.

En bref, l'avis des instances supérieures impliquées au niveau fédéral n'est pas tranché. Au-delà de la nécessité d'analyser le rapport coût-efficacité, elles insistent sur le principe que les emballages doivent être prioritairement repris par les commerçants. Le citoyen-consommateur paie pour un produit et non pas pour son conditionnement !

C – Position de [Greenpeace Suisse](#)

La collecte de déchets plastiques favorise la production de plastique et pérennise des habitudes de consommation problématiques.

De nombreuses personnes font l'effort de ramener leurs bouteilles en PET ou leurs bouteilles de lait vides au magasin pour les déposer dans les conteneurs de collecte. Le recyclage du plastique répond à un besoin et donne actuellement lieu à de nombreux débats. Les systèmes prévoyant des sacs dédiés aux déchets plastiques se multiplient, les municipalités réalisent des projets pilotes, et diverses interventions parlementaires sont en cours à ce sujet. Un bon point pour l'environnement ? Pas vraiment... Greenpeace Suisse est sceptique quant à l'expansion du recyclage des matières plastiques, car celui-ci ne présente que de faibles avantages environnementaux. En renforçant le recyclage, on risque aussi de pérenniser des habitudes de consommation et des modes de pensée écologiquement problématiques.

La discussion reflète une idée profondément ancrée en Suisse : n'importe quel type de recyclage contribuerait de manière significative à préserver les ressources. Pour Greenpeace, le recyclage de déchets ménagers en plastique est une solution inadéquate (voir le [rapport sur les fausses solutions](#)). Sans réelle transition vers un système d'emballages réutilisables, les mesures visant à perfectionner la collecte de déchets sont simplement une opération de *greenwashing*. Il faut au contraire repenser le système en profondeur.

Un bénéfice environnemental minime

La pratique actuelle en matière de déchets plastiques est clairement insuffisante. Par rapport au statu quo, la collecte sélective du plastique présente un certain bénéfice écologique, mais celui-ci est très faible. En rapportant 70% de ses déchets plastiques à un point de collecte pendant un an, on réalise un bénéfice écologique équivalent au fait de renoncer à manger une entrecôte de bœuf, selon l'étude indépendante qui fait référence : « Le bénéfice est le même, qu'on renonce à un vol pour aller en vacances en Sardaigne ou à Majorque, ou qu'on collecte ses déchets plastiques pendant 30 ans. » ([Étude KurVE 2017](#))

Le plastique n'est pas un matériau d'avenir

Le plastique est un produit pétrolier et n'est donc pas compatible avec nos objectifs climatiques. Actuellement, environ 90 % des matières plastiques passent dans des usines d'incinération via la collecte des déchets ménagers. Un système de collecte séparée ne changerait rien au fait que seule une petite partie du plastique se prête au recyclage (PET propre non mélangé ; PE et PP en partie). Tandis que le plastique mélangé, les emballages multicouches composés de différents plastiques ou encore les emballages en aluminium/carton revêtus de plastique devraient être extraits du plastique collecté : plus de 50 % des déchets plastiques continueraient donc à être incinérés dans des usines ou des cimenteries.

Un tel procédé pourrait être qualifié de publicité mensongère pour le compte de l'industrie des déchets. Les produits fabriqués à partir de matériau recyclé (nommé « recyclat ») créent d'ailleurs souvent de nouveaux problèmes : ils ont tendance à se fragiliser et contribuent ainsi à la pollution microplastique.

Éviter un nouveau verrouillage technologique

La mise sur pied d'un système de collecte du plastique sur l'ensemble du territoire implique la création d'infrastructures et de processus spécifiques. Ceci donne lieu à des dépendances et entrave l'introduction de mesures plus efficaces pour réduire l'utilisation des matières plastiques. Une fois construite et

financée, une telle infrastructure tend à rester en exploitation. Le recul du volume de déchets plastiques deviendrait alors un problème. Une absurdité que nous connaissons déjà, par exemple quand les usines d'incinération ne peuvent pas tourner à plein régime et se concurrencent pour obtenir des déchets.

Consommation croissante de plastique

Il est vrai que la collecte des matières plastiques est très appréciée par une population qui en a marre de voir le plastique envahir son quotidien. Si on lui fait croire que ce genre de collecte est une contribution significative à la protection de l'environnement, l'urgence du problème risque de passer au second plan. C'est ce qui se passe déjà avec le verre à usage unique (le verre réutilisable présente en effet le meilleur bilan écologique, alors que le verre jetable se classe au dernier rang). Selon les médias, le commerce de détail serait à l'origine des [projets de recyclage des matières plastiques](#). Cela n'est guère surprenant, car les détaillants cherchent des réponses au flot de plastique qui dérange de plus en plus leur clientèle. Ils font valoir que les emballages sont recyclables et ne posent donc pas problème, mais il s'agit là d'une fausse solution.

Sans effort d'innovation pour créer des systèmes réutilisables, il faut s'attendre à une consommation croissante de plastique dans la distribution des aliments et des biens de consommation. Alors qu'une telle surconsommation de ressources est incompatible avec les limites planétaires.

La responsabilité de l'industrie de consommation

La consommation actuelle de plastique ne répond pas à une gestion durable des ressources. Au lieu de miser sur de fausses solutions, il faut enfin adopter des approches qui réduisent véritablement l'utilisation des ressources. **La priorité doit aller aux stratégies d'évitement et de réutilisation qui permettent réellement de fermer les cycles de matériaux (économie circulaire au sens propre).** C'est dans ce domaine que les entreprises devraient innover, au lieu de lancer un nouveau système de recyclage qui ne contribuera guère à préserver les ressources.

Les projets de l'industrie du recyclage prévoient une économie de 24 kg de CO₂ par personne et par année en cas de collecte de plastique sur l'ensemble du territoire. Selon les calculs de Greenpeace, il suffirait de supprimer environ un cinquième des emballages du commerce de détail (par ex. légumes, fruits) ou de remplacer ces emballages par des systèmes réutilisables et rechargeables (par ex. produits de nettoyage, shampoing, céréales, fruits secs, pâtes, aliments pour animaux, plats à emporter, produits laitiers, etc.) pour obtenir la même baisse d'émissions de carbone. Les [projets pilotes](#) confirment d'ailleurs la popularité de systèmes réutilisables auprès de la clientèle. Il s'agit maintenant de les promouvoir, en coopération avec les fabricants et le commerce de détail :

- la mise à disposition d'une infrastructure réutilisable et la normalisation intersectorielle des systèmes réutilisables. Cela comprend également une logistique complète et fonctionnelle, comprenant le transport, l'emballage utilisé pour le transport, les systèmes de distribution et de nettoyage, etc. Ceux-ci doivent être fournis en premier lieu par les producteurs, conformément au principe de la responsabilité élargie du producteur (REP).
- Le développement et l'utilisation de contenants réutilisables standardisés et l'ajustement correspondant à la logistique de vente. Les contenants doivent être réutilisables sur le long terme et fabriqués dans un matériau de qualité et durable, de sorte qu'ils puissent être recyclés et réutilisés à la fin de leur cycle de vie (éco-conception pour un véritable recyclage, par exemple recyclage de bouteille à bouteille, sans *downcycling*).

- Des options de retour et de recharge faciles à chaque point de vente ou à domicile afin de rendre le système pratique pour les consommateurs (quatre modèles de base : 1. recharge à domicile, 2. recharge en chemin, 3. retour à domicile, 4. retour en chemin).

En résumé, il faut donc repenser le système de distribution des biens ainsi que les modes de consommation (régionalisation de l'offre, réduction de la gamme de produits, abandon des produits suremballés). Car le potentiel écologique des solutions innovantes en matière d'emballages réutilisables pour les biens de consommation est nettement supérieur à celui des systèmes de recyclage.

D - Position de [Swiss Recycling](#)

Quel est le rôle des communes en matière de déchets plastiques des ménages ? Sur quelle base reposent leurs actions ? Les points essentiels sont les suivants :

Tant les principes directeurs que les recommandations vont dans le sens d'une collecte sélective, c'est-à-dire qu'il ne faudrait collecter séparément que ce qui est valorisable (pour une valorisation de la matière d'au moins 70 %).

S'agissant de déchets urbains, la responsabilité revient aux cantons, respectivement aux communes. Pour les matières plastiques des ménages faciles à valoriser comme les bouteilles à boissons en PET et les bouteilles en plastique, des collectes séparées sont déjà bien établies (commerces de détail). Une grande partie des autres plastiques des ménages ne peut pas être valorisée, comme le montrent les faibles taux réels à l'étranger, ou alors la matière recyclée ne peut pas être écoulee sur le marché secondaire (arrêt des importations chinoises).

Recommandations pour les communes

Il faut expliquer à la population, sur la base de faits, pourquoi une collecte mixte n'est pas souhaitable. Par exemple pour les raisons suivantes :

- **La collecte mixte engendre des coûts élevés, tandis que ses bénéfices sont faibles (conclusions du projet [KuRVe](#)).**
- La position de l'OIC, de l'OFEV et du Cercle Déchets communiquée le 14.11.2017 est empreinte de scepticisme, la part des matières valorisables de qualité étant faible.
- La collecte séparée sélective doit continuer de constituer la base fondamentale de la politique des déchets en Suisse, notamment parce qu'elle est largement acceptée.
- Les défis et les chiffres de l'étranger sont éloquentes : une collecte mélangée de mauvaise qualité ne peut pas être écoulee judicieusement de nos jours.
- Il convient tout d'abord d'accroître la recyclabilité, ce qui est actuellement très difficile en raison des fonctionnalités des emballages, particulièrement dans le domaine alimentaire (additifs, composites). L'objectif de l'UE en la matière est défini à l'horizon 2030.
- Ce n'est que lorsque la recyclabilité sera donnée que la collecte séparée pourra être envisagée (ordre correct).

Outre les bouteilles à boissons en PET, recommander les collectes séparées existantes pour les bouteilles en plastique et, parfois aussi, les briques à boissons du commerce de détail.

Dans le cas des centres de collecte surveillés, examiner si les bouteilles en plastique – complétées des briques à boissons – peuvent être collectées séparément.

L'évolution en matière de recyclabilité et de marchés secondaires pour les matières plastiques sera réexaminée dans trois à cinq ans et les recommandations seront adaptées en fonction de la situation. Enfin, dernier point important, insister pour que le terme « recyclage » soit utilisé correctement. La population attend, avec raison, que la collecte séparée des matières valorisables génère une matière secondaire, pouvant être utilisée dans des produits de qualité aussi élevée que possible. Collecte séparée ne veut pas dire valorisation de la matière.

E - Bases légales applicables

Fédérales

[Loi sur la protection de l'environnement \(LPE\) du 7 octobre 1983](#)

Art. 26 Contrôle autonome

¹ Il est interdit de mettre dans le commerce des substances, lorsqu'elles-mêmes, leurs dérivés ou leurs déchets peuvent, même s'ils sont utilisés conformément aux prescriptions, constituer une menace pour l'environnement ou, indirectement, pour l'homme.

Art. 30 Principes

¹ **La production de déchets doit être limitée dans la mesure du possible.**

² Les déchets doivent être valorisés dans la mesure du possible.

³ Les déchets doivent être éliminés d'une manière respectueuse de l'environnement et, pour autant que ce soit possible et approprié, sur le territoire national.

[Ordonnance sur les déchets \(OLED\) du 4 décembre 2015](#)

Art. 11

¹ L'OFEV et les cantons encouragent la limitation des déchets au moyen de mesures appropriées, notamment de sensibilisation et d'information de la population et des entreprises. Ils collaborent pour ce faire avec les organisations économiques concernées.

² Quiconque fabrique des produits doit concevoir des processus conformes à l'état de la technique de manière à ce que soit produit le moins possible de déchets et que ces derniers contiennent le moins possible de substances dangereuses pour l'environnement.

Cantoniales

L'article 3 « Principes » de la [Loi du 13 novembre 1996 sur la gestion des déchets](#) stipule :

...«

1-La production de déchets doit être limitée dans la mesure du possible.

2-Les déchets dont la production n'a pu être évitée doivent être valorisés dans la mesure du possible.

3-Les déchets combustibles non valorisés doivent être incinérés dans les installations prévues à cet effet.

»...

Communales

[Règlement relatif à la gestion des déchets](#) adopté le 25 juin 1999 par la direction des travaux publics.

Ce dernier qualifie les articles de consommation courante et les emballages comme non-valorisable (Article 5). Cependant, le conseil communal peut proposer la collecte de certains déchets particuliers et en fixer les modalités (Article 9). De plus, la commune assure l'exploitation de la déchetterie et fixe les catégories de déchets admis à y être entreposés (Article 18).

F - Expériences de communes voisines

Châtel-St-Denis

Le citoyen paie CHF 2.20 par sac de 60 litres, la commune le paie CHF 1.80 et la location d'une benne CHF 150.-/mois. Il faut donc vendre 4'500 sacs (en plastiques...) par année pour rentrer dans les frais.

Une benne de stockage est mise à disposition pour l'entreposage des sacs en attendant le transport effectué par Andrey Transports au Mouret.

Marly

fonctionne sur le même principe de Châtel-st-Denis.

Bulle

est au même point que nous, mais ils vont aussi étudier la possibilité de séparer les plastiques.

Siviriez (2'300 habitants)

récolte séparément les plastiques dans une benne. En 2020, il y a eu 24 to traitées pour un montant total de CHF 6'265.-. Ce qui correspond à un coût de CHF 2.70/habitant. Ils sont acheminés à la Saidef (Infos de reçu de M. Guillaume, le 5 novembre 2021).

G - Situation actuelle du traitement des déchets plastiques à Romont

Fonctionnement

Les plastiques ménagers sont évacués principalement par l'intermédiaire des ordures ménagères. Ils sont collectés, 2x par semaine par l'intermédiaire de sacs taxés, par la Société Transvoirie qui achemine ces déchets vers l'usine d'incinération SAIDEF à Posieux.

D'autres part, les objets plastiques volumineux, qui ne rentrent pas dans un sac 110 litres, sont collectés avec les encombrants et transportés par Roch Transports vers la SAIDEF.

Le PET est collecté séparément et ne coûte rien. Il est recyclé pour la fabrication de contenant.

Valorisation

Le traitement de ces déchets, par l'incinération, permet d'apporter une charge calorifique permettant d'alimenter un réseau de chauffage à distance pour le Grand Fribourg, le site de Grangeneuve, l'Hôpital cantonal (plus de 82'000 MWh/an) et de réinjecter plus de 56'000 MWh de courant électrique dans le réseau (*source : rapport de gestion 2020 -SAIDEF*).

Charge financière (en 2020)

Pour les ordures ménagères, le coût pour le transport est de 110.-/to HT et le coût de traitement est de CHF 155.-/to HT pour un total de 918 to.

=> Ce qui équivaut à un coût de CHF 48.-/habitant.

Pour les encombrants, le coût pour le transport est de 215.-/to HT et le coût de traitement est de CHF 174.-/to HT pour un total de 136 to.

=> Ce qui équivaut à un coût de CHF 10.-/habitant.

H - Propositions de collecte et recyclage des plastiques

1. Centre de Tri

Principe

Projet de collecte de plastique dans des sacs de 60 ou 110 litres à retirer et déposer au centre de tri à la Route de la Maillarde 9 à Romont, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 13h à 16h45. Eventuellement 2 soirs/semaine ou/et le samedi matin, à voire selon l'affluence.

Admis

Films, sachets, bouteilles de lait et boissons (tetra brick), huile, vinaigre, shampoing, lessives, détergents, adoucissants, barquettes, seaux, pots de fleur, pot de yogourt, emballage alimentaire (fromage, viande, légumes, etc).

Non admis

Jouets, tuyau d'arrosage, emballages sales (grillades, marinades) et contenants des restes, vaisselle jetable.

Cycle

1. Acheminement des sacs par le citoyen/entreprise au moyen de véhicule personnel (auto, camionnette) jusqu'au centre de tri (env. 2'500 ménages et 300 entreprises).

2. Sur le site, les sacs sont mis en balles (balle d'environ 500 kg) et stockés pour faire des camions complets (18 to charge utile) via Eschlikon, un retour est organisé avec d'autre matières pour optimiser les transports.

3. Transport de Eschlikon/TG jusqu'en Autriche. Il n'y a pas d'usine pour l'instant en Suisse avec cette technologie, pour tri et reconnaissance optimum des plastiques. Ils sont en négociation pour construire une telle usine à Eschlikon.

- Les recyclables (env. 66 %) vont au centre de traitement InnoPlastics à Eschlikon.
 - Ils sont broyés, lavés, séparés, séchés et transformés en granulés.
- Les non-recyclables (env. 34 %) vont en cimenterie dans les environs de l'usine qui se trouve en Autriche.
 - Leur incinération sert à chauffer (= valorisation thermique).
 - 1 kg de plastique, remplace 1.5 kg de Houille ou de Lignite (charbon composé de 65 à 75 % carbone).

4. Transport des granulés jusqu'aux divers centres de fabrication de produits recyclés (tuyau, films et pièces moulées par injection) en Suisse et à l'étranger (= valorisation matière).

Le processus implique donc de nombreux transports routiers intermédiaires sur le territoire communal et en Suisse, en passant par les pays voisins.

L'incinération d'1 kg de plastique génère 2.83 kg de CO₂.

1 kg de plastique recyclé engendre une économie d'environ 3 litres de pétrole. En Suisse, plus de 80 % des plastiques sont incinérés.

Charges financières

Ces derniers sont payants par le citoyen/les entreprises : CHF 2.30/sac de 60 litres, respectivement CHF 4.10/sac pour les 110 litres.

A retirer au centre de tri par rouleau de 10 sacs. Pas de frais pour la commune.

2. Bader

La société Bader Fers Recycling, basée à Lucens, nous propose la mise à disposition gratuite (*hormis un compacteur qui nous serait loué CHF 200.-/mois ; l'avantage du compacteur est de diminuer le nombre de transport*) d'une ou plusieurs bennes de 36 m³ à incorporée dans notre déchetterie.

Elle propose la récolte des **plastiques durs et flaconnage uniquement**.

Le traitement nous serait facturé à CHF 110.-/tonne et CHF 150.-/échange.

Le traitement des **bâches, sagex et emballages** sera, quant à lui, facturé CHF 190.-/tonne et CHF 150.-/échange.

Ne connaissant pas la part (ou volume) de déchets plastiques à prévoir, il est difficile de faire une estimation des coûts pour la commune. Cependant, en opérant à une projection avec les chiffres de Siviriez mentionnés plus tôt (Siviriez 24 to/2'300 hab. => Romont 57 to/5'500 hab.), on arriverait à des coûts annuels d'exploitation d'env. CHF 15'000 (57 * 190 + 15 * 150), ce qui représente CHF 2.70/hab. (comme à Siviriez).

Cependant au vu de la configuration actuelle et l'organisation de la gestion des autres déchets, **il est impossible d'ajouter encore un container dans la surface d'utilisation de notre déchetterie**.

3. Transvoirie

La société Transvoirie, basée à Rosé, nous propose la mise à disposition de big-bag de 1 m³, avec visuels, à incorporer dans notre déchetterie.



Le cadre :	CHF 35.-
Big-bag 1m ³ :	CHF 10.- à l'enlèvement*
Traitement	CHF 70.- /to

*intégré à la collecte groupée existante

Elle propose la récolte des **plastiques durs, flaconnage et emballage plastique non-alimentaire**. Cependant, il y a pas mal de contrindications nécessitant des contrôles réguliers (PET, huile, produit toxiques, barquettes alimentaire, yaourts, sacs fermés, caoutchouc, tubes PVC, ...).

En repartant des 57 to, on peut imaginer un coup annuel d'env. CHF 5'000.- (57 to * 70.-).

I – Devoir d'exemplarité

D'un point de vue déontologique, il est difficile d'inciter le contribuable à trier/recycler si la collectivité ne montre pas l'exemple. C'est pourquoi, il semble judicieux que la commune se donne les moyens de mettre en œuvre une réflexion sur ses actions du quotidien (fournitures de bureau, produit de nettoyage, matériaux de construction, matériel informatique, vaisselle, etc.) afin de réduire les déchets en plastique. C'est aussi une des mesures (n° 1.1.5) du plan d'intentions 2020-2024 du programme politique « Cité de l'Energie » validé par le 13 juillet 2020, et qui pourrait par exemple être traitée par la Commission de l'Energie.

Pour prendre un exemple parmi d'autres, il serait plus intéressant d'utiliser pour le café, la vaisselle réutilisable à disposition que des gobelets à usage unique.

J – Conclusion

Pour appuyer le sens de la remarque émise par M. Beaud du groupe PS dans le cadre de ce postulat, le plus important est de **sensibiliser le citoyen consommateur sur différents points, et si possible :**

- **Choisir les produits selon leur emballage**
- **Refuser les emballages**
- **Laisser les emballages aux points de vente**
- **Rapporter les emballages aux points de vente.**

Les commerces de détails doivent se responsabiliser et prendre des dispositions sur le type d'approvisionnement et de conditionnement de leurs produits. Ce qui tendra progressivement à faire diminuer les emballages à usage unique, de surcroît en plastique.

Aussi, le fait d'organiser la séparation des types de plastiques occasionnent inévitablement des mouvements supplémentaires à la déchetterie. Une multiplication des cycles de transports pour l'acheminement, le tri, le traitement (recyclage, valorisation thermique) des matières dans des sites éloignés et distinctifs (aussi à l'étranger) produit des nuisances (bruit, pollution) qui ne sont pas considérées comme respectueuses de l'environnement.

Plutôt que d'offrir un service supplémentaire énergivore et coûteux, les efforts devraient être focalisés dans l'information et la sensibilisation à la population sur les effets pernicieux de l'usage des emballages et autres produits à base de pétrole.

Le recyclage induit des actions (transports, traitement, transformations, etc) qui ont également un impact non négligeable sur notre écosystème. Il faut absolument réduire avant de songer à recycler.

Dans ce sens et dans le cadre de la Cité de l'Energie, la commune pourrait s'engager à mettre en évidence une information spécifique sur le mémo-déchets ainsi que sur son site internet sous la forme d'une « newsletter » ou autres campagnes de sensibilisation en insistant sur les thématiques suivantes :

- Laisser les emballages aux centres d'achat.
- Se munir de leur propre contenant (bocaux, boîtes de conditionnement, sachets en textiles, etc).
- Acheter, de préférence, en vrac.
- Autres ?
 - actions de sensibilisation aux commerçants
 - actions de sensibilisation dans les écoles
 - ...

Au vu de tout ce qui a été considéré et évoqué précédemment, il n'est en finalité pas favorable d'opérer à une collecte sélective des plastiques. L'impact écologique n'est pas bénéfique selon les positions des instances supérieures et selon certaines études en la matière.

De plus de par sa validation, le 13 juillet 2020, du plan d'intentions établi dans le cadre de la Cité de l'Energie, la commune pourrait organiser une campagne sur la thématique de la réduction des déchets. Le slogan « Refuser – Réduire – Réutiliser – Recycler – Composter » inscrit dans le mémo-déchets n'est pour l'heure pas suffisamment visible. Il devrait apparaître sur d'autres supports (déchetterie, infos officielles, site internet, autres).

Il est dès lors impératif de s'engager à sensibiliser les citoyens et citoyennes à diminuer l'utilisation de produits et emballages en plastique. Cela a plus de sens pour la protection de notre environnement qui est, de par notre mode de consommation actuelle, déjà bien impacté. Action qui sera plus en phase avec les mesures de préservation des ressources naturelles et de notre écosystème.

De ce fait et pour conclure, nous ne pouvons pas répondre à la requête de Monsieur Roch par une volonté de récupérer les plastiques de manière séparée. Bien qu'il existe des organisations privées et locales qui propose cette possibilité, nous souhaitons proposer la mise en place d'une stratégie de communication relative à la diminution des déchets plastiques.

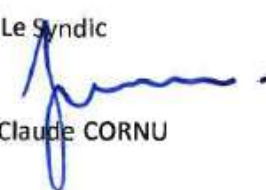
K – Bibliographie

[Le recyclage des matières plastiques en suisse – Exigences envers la collecte sélective – Avril 2018](#)

KuRVe : [Analyse économique et écologique de systèmes de collecte et de valorisation des plastiques domestiques en Suisse.](#)
Rapport sommaire de UMTEC et Carbotech du 13 juillet 2017.

[Atlas du plastique 2020](#), édition du 3 mars par la Fabrique écologique, le bureau de la Fondation d'Heinrich Böll, Zero Waste France et Break Free From Plastic.

Le conseil communal vous prie de prendre acte de sa détermination sur ce postulat.

Le Syndic

Jean-Claude CORNU

Au nom du conseil communal

Le Secrétaire

Yves BARD

Romont, le 21 décembre 2021